

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 16 janvier 2024 à 19 h 15

Présents: Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Guillaume LEBRET, Corinne SANDRON, Hervé DOUCHET, Cyril MAILY, Gérard GODIMUS, Olivier ROHAT, Anne-Sophie CROQUET

Excusés: Hugo SAGET procuration à Philippe PURNELLE, Anthony DELBART procuration à Hervé DOUCHET, Cédric LAMOUREUX, Annie MARTIN, Audrey CAMUS procuration à Gérard GODIMUS

Absents : Jean-Paul VILLAIRE, Sébastien JAKISA

Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 5 décembre 2023
- désignation du secrétaire de séance
- demande de subvention au titre de Natura 2000
- suppression d'un poste d'agent technique
- aide aux familles pour les centres aérés de Crépy et Anizy-le-Grand
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Olivier ROHAT est désigné secrétaire de séance.

Demande de subvention Natura 2000 pour l'année 2024

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le comité de pilotage Natura 2000 pour le site du marais de Cessières-Montbavin est présidé par le maire de Cessières-Suzy.

Le comité de pilotage conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Le maire expose les deux devis sollicités, le premier de Naturgora pour un montant de 31 680 € TTC et 13870 € pour l'ADREE.

Le conseil municipal décide de confier l'animation à l'ADREE qui définit les actions à mettre en place.

Le projet est entièrement subventionné par la région Hauts-de-France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise le maire à solliciter la subvention et à signer les documents s'y référants.

Suppression d'un poste d'agent technique

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal de la démission d'un agent de son poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le maire propose la suppression de ce poste, la charge de travail, soit 5 heures hebdomadaires a été répartie entre les agents territoriaux déjà en fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint technique territorial.

Aide aux familles pour les centres aérés de Crépy et Anizy-le-Grand

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2019/17, il avait été décidé de fixer le montant de l'aide pour les centres aérés, à 5 € par jour et par enfant, quelque soit la structure choisie (Anizy-le-Grand ou Crépy).

Actuellement, la commune de Crépy facture à la commune de Cessières le montant 6,19 €.

Le maire propose de fixer le montant de l'aide aux familles à 5 € par jour et par enfant pour les deux structures.

Les parents ont donc le choix, pour les vacances scolaires, entre les centres aérés des communes d'Anizy-le-Grand et Crépy

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le maire

Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance

Olivier ROHAT